



Novembre 2009

Synthèses n° 2009/86

Dépenses d'investissements et d'études pour protéger l'environnement dans l'industrie agroalimentaire

Davantage d'investissements antipollution en 2008

En 2008, les industries agroalimentaires ont accentué leur effort d'investissement dans les équipements ou installations destinés à la protection de l'environnement. Les sommes investies sont consacrées majoritairement à des opérations de prétraitement, traitement ou élimination des pollutions. En valeur, le domaine des eaux usées reste prioritaire. Il accapare l'essentiel des sommes investies. Les investissements réalisés en faveur du recyclage ou de la valorisation des déchets sont assez fréquents mais portent sur de faibles montants.

En 2008, les établissements agroalimentaires d'au moins 20 salariés ont investi plus de 174 millions d'euros pour protéger l'environnement. La progression est sensible par rapport au niveau de 2007 : + 8,5 %. L'effort d'investissement est plus marqué pour les gros établissements que pour les établissements de taille moyenne.

157 000 euros d'investissement antipollution, en moyenne, par établissement

Ces investissements ont été réalisés par 1 100 unités, soit plus de deux établissements sur cinq. C'est plus qu'en 2007. Les établissements d'au moins 100 salariés, un millier environ, sont deux fois plus nombreux à investir que les unités plus petites (65 % contre 31 %). Ils représentent ainsi 75 % du total des investissements réalisés en 2008. L'investissement moyen réalisé

par les gros établissements est également beaucoup plus important : 220 000 euros par établissement, contre 86 000 pour les établissements occupant de 20 à 99 salariés, la moyenne générale se situant à 157 000 euros (5 000 euros de moins qu'en 2007). L'investissement moyen progresse pour les grosses unités contrairement aux unités plus petites. Pour les deux segments, il est plus fréquent.

Les plus gros investissements sont généralement réalisés par les gros établissements, qui ont une plus grande capacité de financement, certains investissements étant particulièrement coûteux tels que la construction d'une station d'épuration. Mais les établissements de plus petite taille prennent progressivement le relais, préférant, quand ils le peuvent, investir plutôt que de payer des taxes et redevances pour se conformer à la réglementation.

Nombre d'investissements découlent de l'obligation de respecter les normes antipollution comme par exemple la limitation des rejets toxiques ou nuisibles à la santé. En particulier, plusieurs entreprises ont investi en 2008 dans des travaux de mise aux normes des tours aéro-réfrigérantes pour limiter, entre autres, les risques de diffusion de la légionellose.

Regain des investissements dans les établissements de 100 salariés ou plus

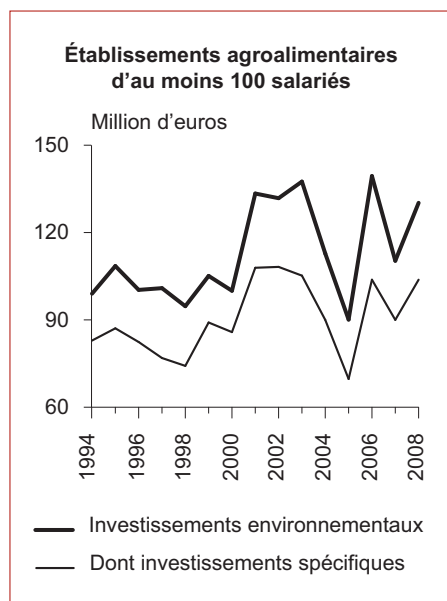
Dans les établissements agroalimentaires d'au moins 100 salariés, les investissements pour la protection de l'environnement observés depuis 1993, progressent sensiblement en 2008, après la forte baisse de l'année précédente. Le montant total s'élève à 130,2 millions d'euros contre 110,3 en 2007 (- 18 %). En

matière d'investissement, l'inversion de tendance d'une année sur l'autre, est cependant assez fréquente. Souvent, la réalisation de quelques opérations d'envergure, généralement dans le domaine du traitement des eaux usées, tire vers le haut le niveau global de l'investissement. Pour les stations d'épuration, quasi généralisées dans les activités grosses consommatrices d'eau, les dépenses d'investissement concernent à présent davantage l'agrandissement ou la mise aux normes des stations existantes que la construction. En 2008, l'effort a surtout porté sur la réalisation d'opérations destinées à la préservation de la qualité de l'air mais aussi sur des opérations permettant de réduire la facture énergétique. L'effort d'investissement accompli résulte aussi de plus en plus d'une plus grande attention portée par les entreprises agroalimentaires au choix de matériels intégrant d'indéniables performances environnementales, lors de l'achat ou du renouvellement de leur outil de production.

Pour dix euros investis, huit sont entièrement dédiés à la protection de l'environnement

Les investissements les plus coûteux, mais aussi les plus fréquents, portent

Bon niveau des investissements « antipollution » en 2008



Source : SSP - Agreste - Enquêtes sur les dépenses pour protéger l'environnement

sur des opérations entièrement dédiées à la protection de l'environnement. Ils sont dits « spécifiques » par opposition aux investissements « intégrés » liés à l'achat d'équipements de production plus performants en matière environnementale. Ces investissements spécifiques se sont élevés à près de 140 millions d'euros en 2008, en progression de 3 % par rapport à 2007. Ils représentent 80 % du total des investissements antipollution. Le montant moyen est assez conséquent : 141 000 euros par établissement. Mais il est aussi très variable, l'investissement effectué atteint parfois plusieurs millions d'euros. Il concerne alors de lourdes opérations de construction d'équipements antipollution, des travaux de mises aux normes ou d'importantes rénovations. Les petits établissements sont de plus en plus concernés, les grosses unités possédant généralement l'équipement. Cette tendance est d'ailleurs générale pour les investissements dans le domaine industriel : les gros établissements s'équipent d'abord puis les unités plus petites prennent le relais.

Par ailleurs, lors de l'achat ou du renouvellement d'un équipement, de même que lors de la construction d'une installation, la composante environnementale, comme la composante économique, est de plus en plus prise en compte par les industriels, même si elle génère un surcoût. Celui-ci est alors assimilé à un investissement antipollution « intégré », car intégrant des performances environnementales. Le montant global de ce type d'investissement s'élève à 35 millions d'euros (20 % du total des investissements antipollution). D'un montant moyen plus faible qu'un investissement spécifique (119 000 euros par établissement), il est également moins répandu et concerne autant les petites que les grosses unités.

Le traitement des eaux usées accapare toujours l'essentiel des investissements environnementaux

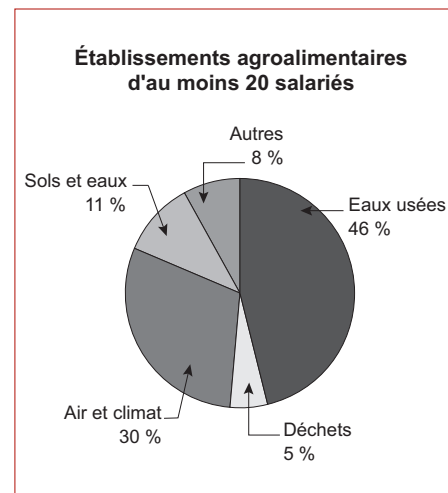
La prévention de l'environnement concerne de nombreux domaines : traitement des eaux usées ou des déchets, préservation de la qualité de l'air et de l'eau, lutte contre le bruit et

les autres nuisances, préservation des sols, ... Dans une industrie grande consommatrice d'eau, telle l'industrie agroalimentaire, les sommes investies pour le traitement des eaux utilisées dans le processus de fabrication, pour le lavage des aliments ou des installations par exemple, demeurent très importantes : plus de 64 millions d'euros en 2008. Cela représente près de la moitié du total des investissements spécifiques. Les opérations les plus coûteuses concernent toujours la construction, mais de plus en plus l'agrandissement et la mise aux normes de stations d'épurations intégrées à l'entreprise. Avec, respectivement, 57 % et 42 %, la part des dépenses d'investissements consacrées au traitement des eaux usées est plus forte pour les établissements de taille moyenne (20 à 99 salariés) que pour les gros établissements qui ont déjà réalisé l'investissement dans ce domaine.

La prévention des pollutions est le deuxième type d'intervention

L'année 2008 a été marquée par le doublement des investissements antipollution dédiés à la préservation de la qualité de l'air et la réduction des gaz à effet de serre : 42 millions d'euros d'investissements spécifiques, en effet, lui sont consacrés. L'investissement moyen par opération est important, aussi ces opérations sont-elles réalisées majoritairement par les grosses unités. Le troisième domaine

Investissements spécifiques par domaine



Source : SSP - Agreste - Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement en 2008

concerne la préservation des sols et des eaux souterraines, avec 15 millions d'euros. Les investissements dédiés au stockage, transport ou traitement des déchets ne représentent que 5 % des investissements spécifiques (8 millions d'euros).

Au total, 60 % des sommes investies par les établissements agroalimentaires sont destinées à des opérations de prétraitement, de traitement ou d'élimination des pollutions. Viennent ensuite les opérations de prévention des pollutions puis, de plus en plus le recyclage et la valorisation. Les investissements portant sur les déchets sont d'un montant assez peu élevé mais demeurent fréquents dans l'agroalimentaire.

Gros investissements dans l'industrie sucrière et la fabrication de produits amylacés

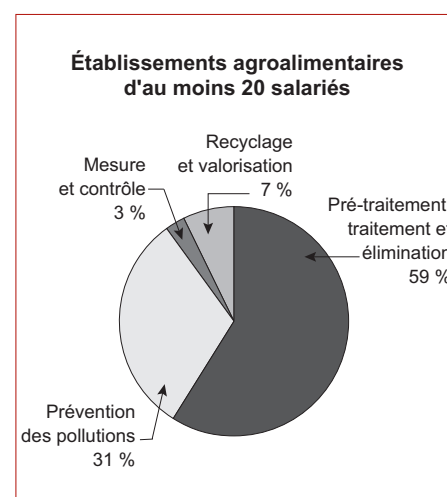
L'industrie du lait, des viandes, ainsi que celle des boissons, assez répandues sur l'ensemble du territoire, contribuent fortement aux investissements pour la protection de l'environnement

dans l'agroalimentaire. L'investissement moyen reste cependant limité pour l'industrie des viandes, en raison même du grand nombre d'unités concernées. Dans l'activité de boulangerie-pâtisserie, également très présente, l'effort d'investissement est également faible. Les fabricants de produits amylacés par contre, ainsi que les sucreries, industries grosses consommatrices d'eau, continuent à investir fortement en faveur de la protection de l'environnement. Pour ces activités, l'investissement moyen est supérieur à 600 000 euros par établissement ayant investi. Dans ces activités, très concentrées, la quasi totalité des établissements a réalisé un investissement en 2008. L'industrie des corps gras, de même que l'industrie laitière en 2008, contribue aussi fortement à l'effort d'investissement, avec, en moyenne, 200 à 300 milliers d'euros par établissement. Dans ces secteurs, plus d'un établissement de 20 salariés et plus, sur deux, a investi. Mais si les investissements progressent dans l'industrie laitière en 2008, ils baissent par contre fortement dans l'industrie des corps gras.

Le nord et l'ouest du pays particulièrement concernés

En raison du nombre, mais aussi de par la nature des établissements agroalimentaires, le nord et l'ouest du pays concentrent la majeure partie des investissements environnementaux réalisés en 2008 par les établissements

Investissements spécifiques selon la nature



Source : SSP - Agreste - Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement en 2008

Fabrication de produits amylacés et industrie sucrière en tête des investissements « antipollution »

Investissements et études dédiés à l'environnement selon le secteur d'activité en 2008

Unité : millier d'euros

	Total des investissements « antipollution »	Établissements ayant investi (en %)	Montant par établissement ayant investi	Investissements spécifiques			Études
				Totaux	dont destinés à la protection de l'eau	dont consacrés au traitement et élimination des pollutions	
10 et 11 - Industries agroalimentaires	174 477	42	157	139 630	64 472	83 139	12 141
10 - Industries alimentaires	151 143	41	155	120 486	57 218	75 761	9 666
10.1 - Industrie des viandes	22 695	33	95	21 206	14 527	18 214	1 960
10.2 - Industrie du poisson	3 399	50	79	2 683	2 224	1 835	234
10.3 - Industrie des fruits et légumes	12 085	52	149	8 115	4 277	5 369	1 472
10.4 - Industrie des corps gras	4 081	54	314	3 120	1 592	2 023	285
10.5 - Industrie laitière	42 164	56	234	31 865	12 261	19 707	1 791
10.6 - Travail des grains, fabrication de produits amylacés dont :	10 055	41	245	8 775	3 978	6 165	400
10.62Z - Fabrication de produits amylacés	7 576	100	842	6 498	3 864	5 269	104
10.7 - Boulangerie-pâtisserie, pâtes	6 636	27	68	6 120	4 987	4 978	749
10.8 - Autres industries alimentaires dont :	39 845	48	199	31 054	11 350	11 989	2 165
10.81Z - Sucrerie	17 066	84	656	11 882	2 823	2 920	671
10.9 - Fabrication d'aliments pour animaux	10 183	46	123	7 548	2 022	5 481	610
11 - Fabrication de boissons	23 334	49	177	19 144	7 254	7 378	2 475
16.1 - Sciage et rabotage du bois	1 800	28	49	1 487	14	340	225

Source : SSP - Agreste - Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement en 2008

Méthodologie

L'enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement dans l'industrie, également dénommée anti-pol, a pour objet de mesurer l'effort d'investissement réalisé par les établissements industriels pour protéger l'environnement. Elle est réalisée par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) pour ce qui concerne les industries agricoles et alimentaires et les scieries. L'interrogation des autres secteurs industriels est prise en charge par le Pôle Statistiques Industrielles (PSI) de l'Insee.

Champ de l'enquête

En 2008, l'enquête mesure les dépenses de protection de l'environnement **des établissements agroalimentaires et des scieries de 20 salariés et plus ayant une activité de fabrication ou de transformation** (usines, ateliers, chantiers permanents) et actifs au 31 décembre de l'année.

Par référence aux classes de la NAF - Rév. 2, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008, les établissements enquêtés par le SSP dans le cadre de l'enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement relèvent :

- des secteurs 10.11Z à 11.07B, à l'exception des activités artisanales de charcuterie (10.13B), des activités de cuisson de produits de boulangerie (10.71B), des boulangeries et boulangeries-pâtisseries (10.71C) et de la pâtisserie (10.71D),
- du 16.10A (sciage et rabotage du bois) et du 16.10B (imprégnation du bois). Cette dernière activité, toutefois, n'est jamais exercée sur le lieu d'implantation de l'établissement et n'est donc pas enquêtée.

Environ 3 300 établissements répondent en 2008 aux critères ci-dessus dont 200 scieries.

Compte tenu du changement de nomenclature d'activités, les données publiées, relatives à l'année 2008, ne sont pas strictement comparables à celles des années antérieures. Les résultats globaux correspondant à l'ensemble des IAA restent néanmoins comparables : le total des divisions 10 (industries alimentaires) et 11 (fabrication de boissons) de la nouvelle nomenclature correspondent, pour l'essentiel, à la division 15 (Industries agricoles et alimentaires) de l'ancienne nomenclature amputée du code 15.9D (fabrication d'alcool éthylique de fermentation).

Le dispositif de collecte

La collecte des informations est réalisée annuellement depuis 1991. Les informations relatives aux investissements et aux études sont collectées tous les ans. Le questionnaire est complété, tous les trois ans, par un volet consacré aux dépenses courantes. L'enquête relative à l'exercice 2008 ne porte que sur les investissements et les études. La dernière enquête complète porte sur l'exercice 2007. Les résultats sont disponibles sur le site www.agreste.agriculture.gouv.fr, rubrique Enquêtes/Environnement. Depuis 2005, l'enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement est réalisée auprès des établissements de 20 salariés ou plus. Les établissements de 100 salariés et plus (1 000 établissements environ) sont interrogés exhaustivement, les établissements de 20 à 99 salariés sont interrogés par sondage (1 000 établissements environ).

Principaux concepts de l'enquête

Les investissements pour protéger l'environnement correspondent aux dépenses occasionnées par l'achat de bâtiments, terrains, machines ou équipements destinés à traiter, mesurer, contrôler ou limiter la pollution générée par l'activité de l'établissement. Elles permettent de mesurer les efforts déployés par les industriels aux fins de protéger l'environnement. Ces investissements sont répartis entre :

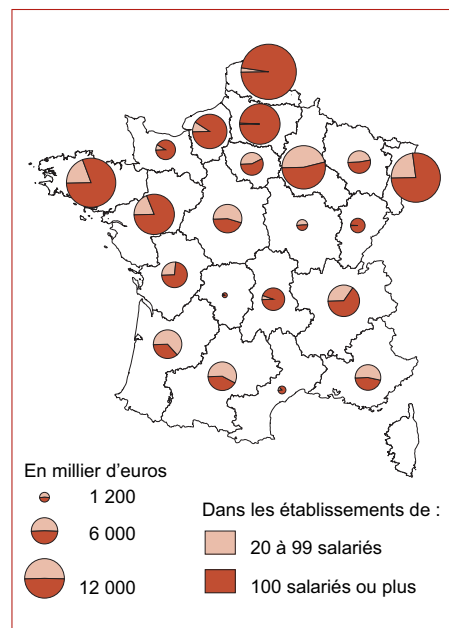
- **investissements spécifiques**, entièrement dédiés à la protection de l'environnement (achat de bacs de rétention ou construction d'une station d'épuration par exemple) ;
- **investissements intégrés**, partiellement dédiés à la protection de l'environnement. Ces investissements - dits technologies propres - correspondent à l'achat d'équipements de production plus performants en matière environnementale.

Les études environnementales sont principalement les études en vue d'un investissement, les études d'impact, de danger ou de sûreté, les études « déchets » et les éco-audits induits par la réglementation en vigueur. On distingue deux sortes d'études : Celles réalisées en vue d'un investissement, qui fournissent des indications sur le comportement futur des investisseurs et celles qui découlent des obligations des entreprises en matière réglementaire.

La période de référence pour les investissements, les études et les dépenses courantes est l'exercice comptable ou à défaut l'année civile.

de 100 salariés ou plus. Les régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, du fait de la présence des sucreries et des fabricants de produits amylacés, de même que la Bretagne, les Pays de la Loire et, pour 2008, l'Alsace, figurent en tête pour le volume des investissements. Dans ces régions, l'investissement total a porté sur plus de 10 millions d'euros, un montant supérieur à 2007.

Investissements concentrés dans le Nord et l'Ouest



Source : SSP - Agreste - Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement en 2008

Des études souvent réalisées en prévision d'un investissement antipollution

Les établissements de l'industrie agroalimentaire ont consacré plus de 12 millions d'euros en 2008 à la réalisation d'études pour la protection de l'environnement. Plus de la moitié des sommes engagées concernent des études menées en prévision d'un investissement de protection de l'environnement. Elles sont en progression

et portent, pour moitié, sur un projet lié à la problématique du traitement des eaux usées (construction d'une station d'épuration par exemple ou épandage des boues). Les autres dépenses correspondent à la réalisation d'études réglementaires, au montage des dossiers d'autorisation d'installations classées de protection de l'environnement (ICPE) ou au financement d'études d'impact d'une installation. Ces études sont majoritairement commanditées par les gros établissements.

Préservation de la qualité de l'air pour les scieries

Les scieries de 20 salariés et plus ont investi 1,8 million d'euros dans la protection de l'environnement en 2008. C'est deux fois moins que l'année précédente. L'investissement moyen est de 49 000 euros par établissement, mais 146 000 pour les grosses scieries. Les établissements de taille moyenne, employant de 20 à 99 salariés sont plus nombreux à investir, mais le montant moyen de l'investissement est trois fois plus faible.

83 % du montant des investissements réalisés sont entièrement dédiés à la protection de l'environnement. Les sommes investies sont alors destinées en priorité à limiter les substances polluantes rejetées dans l'air. Un effort particulier est également porté sur la protection des sols et des eaux souterraines ou de surface. 27 % du total des investissements antipollution réalisés en 2008 est consacré à l'achat de matériels intégrant des performances environnementales.

225 000 euros ont par ailleurs servi à financer des études, soit réglementaires, soit en prévision d'un investissement futur.

Pour en savoir plus

La statistique agricole : www.agreste.agriculture.gouv.fr, rubrique Enquêtes/Environnement

Les résultats des enquêtes 2007 (incluant également l'information sur les dépenses courantes pour protéger l'environnement) et 2008 sont disponibles sur le même site :

« Les dépenses environnementales des industries agroalimentaires - Priorité au traitement des eaux » - Agreste Primeur n° 229 - juin 2009

« Investissements et études pour protéger l'environnement dans l'agroalimentaire – Reprise des investissements antipollution dans les gros établissements » Agreste Primeur n° 232 - novembre 2009



Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
 Secrétariat Général
 SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE
 12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 70007 - 93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex
 Tél. : 01 49 55 85 05 - Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
 Rédacteur : José Masero
 Composition : SSP Beauvais
 Dépôt légal : À parution
 ISSN : 1274-1086
 © Agreste 2009

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole
www.agreste.agriculture.gouv.fr